



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
Séance du lundi 25 septembre 2023

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2023</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 02 octobre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-cinq septembre, à dix-huit heures et quarante-et-une minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Excusés</u> : FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à Robert BONIN, BERTHAIL Éric, KOCIOU Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : DUEZ Sophie</p>
<p>Objet : Délibération portant création d'emploi d'agent recenseur</p>	

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2022-276 du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 modifié, relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 4 juillet 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 2 janvier au 28 février 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La rémunération brute de l'agent recenseur sera défini par arrêté.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN

